



Qualité de l'eau

Fiche 3 : Disponibilité d'une eau potable de qualité

Fiche 4 : Contamination des eaux de surface et souterraine

Fiche 5 : Manque de connaissance sur les eaux souterraines



Le Conseil de l'eau du
Nord de la Gaspésie

Fiche 3 : Disponibilité d'une eau de qualité

- Niveau de priorité **élevé**

1. DESCRIPTION

Les préoccupations de santé en relation avec l'eau concernent tout d'abord l'approvisionnement en eau potable, qui doit être de grande qualité pour la consommation humaine, afin d'assurer la protection de la santé publique. L'approvisionnement en eau potable de qualité est le premier service de base collectif qu'une municipalité offre à sa population (MDDEFP, 2002).

L'eau potable peut provenir d'un réseau d'aqueduc municipal, d'approvisionnement par puits individuel, par un puits collectif dans une entreprise de récréotourisme ou une communauté. Les sources d'eau peuvent être de surface ou souterraine.

Selon le Règlement sur la qualité de l'eau potable, l'eau provenant en tout ou en partie d'une source sous l'influence directe des eaux de surface doit être désinfectée et filtrée. Pour ce qui est des eaux souterraines, seules celles contaminées par des bactéries d'origine fécale doivent être désinfectées (MDDEFP, 2014). Différents types de contrôles sont appliqués pour assurer la conformité aux exigences de qualité de l'eau : contrôle bactériologique, physico-chimique, de la désinfection et de l'eau brute. Les analyses des échantillons d'eau prélevés sont effectuées par un laboratoire accrédité (MDDEFP, 2014). Voir annexe de cette fiche pour plus de détails.

2. PRÉSENCE DE LA PROBLÉMATIQUE SUR LE TERRITOIRE

Sur le territoire, 88 % de la population est desservie par un réseau municipal de distribution d'eau potable, dont dix réseaux qui s'approvisionnent en eau souterraine, cinq uniquement en eau de surface et deux sont mixtes (voir portrait – section 5.2.1). La plupart de ces systèmes de traitement de l'eau potable répondent aux exigences du ministère, toutefois quelques localités font face à des problématiques qui affectent la distribution d'eau potable à la population et obligent la publication d'un avis d'ébullition permanent ou périodique.

Le nombre de résidences non desservies par le réseau d'aqueduc municipal n'est pas connu. Quelques municipalités ont un inventaire approximatif des puits privés, mais il reste incomplet. La population desservie par des puits individuels est responsable de faire analyser l'eau de son puits pour assurer sa qualité (MDDEFP, 2014).

Tableau 3.1. Systèmes d'approvisionnement d'eau potable problématiques

Bassin versant associé	Description du problème	Statut
La Martre	avis d'ébullition depuis le 24 août 2000 ²	Existant – les travaux avancent ³
Sainte-Madeleine de la rivière Madeleine	Nouvelle installation depuis 2013 – crainte de la population (niveau de chlore et odeur de soufre)	Perçu
Cloridorme ⁴	Avis d'ébullition périodique – en cours depuis octobre 2013.	Existant – en attente des travaux
Anse-au-Griffon	réseau corporatif en infraction depuis 2004 – avis d'ébullition permanent (alimentation en eau de surface dans la rivière) ²	Existant – toujours en attente ¹
Rivière-au-Renard	approvisionnement en eau de surface au lac d'Amours	Existant – des travaux doivent être faits pour mettre le réseau aux normes et construire une usine de chloration, début d'une étude conceptuelle, espère pouvoir débiter les travaux en 2016 ¹
Anse-à-Valleau	réseaux d'aqueduc privés hors norme	Existant – des modifications doivent être apportées par la municipalité, manque d'eau dans le puits ¹
Gaspé secteur centre	approvisionnement en eau de surface, problèmes de turbidité lors d'épisodes de pluie importante ou durant la fonte des neiges	Existant – problématique prioritaire pour la ville, espère pouvoir commencer l'an prochain ¹
Toute la ZGIE	Manque de suivi des puits individuels	Perçu

Sources : ¹ Communication téléphonique avec Jean-François Drolet des travaux publics de la ville de Gaspé, février 2013 et février 2014, ² MDDEFP, 2014,

³ Communication téléphonique avec le directeur général de La Martre, Yves Boucher, février 2014, ⁴ Communication téléphonique avec un employé municipal de Cloridorme, février 2014

3. CAUSES POTENTIELLES, ÉLÉMENTS PERTURBATEURS ET LEURS EFFETS

Trois causes principales expliquent les problèmes liés à la disponibilité d'eau potable de qualité pour les habitants des secteurs mentionnés ci-haut :

- Les installations avec alimentation en eau de surface (matières en suspension et coliformes fécaux)
- Le manque de suivi des puits individuels
- Les substances d'origine naturelle.

Ces causes sont potentielles et non vérifiées. Une validation terrain sera nécessaire pour appuyer les énoncés qui suivent.

3.1 Installations s'approvisionnant en eau de surface

Gaspé secteur centre - Rivière-St-Jean : Lorsque la turbidité de la rivière augmente et dépasse les normes pendant des épisodes de pluie et durant la fonte des neiges, le réseau de distribution d'eau potable ne fournit pas à traiter la matière en suspension. La municipalité va creuser trois nouveaux puits à Douglastown, à 2-3 km de la prise actuelle, et utiliser le réseau d'aqueduc déjà existant. Un traitement de chloration sera aussi en place (comm. Pers. Drolet, J-F. 2013). En 2010, il y a eu des avis d'ébullition pendant 150 jours, surtout causés par des inondations; en 2011, il y a eu 49 jours en avis d'ébullition. En moyenne, c'est entre 30 et 100 jours par année qui ont cet avis (comm. Pers. Drolet, J-F. 2013).

Anse-au-Griffon : La municipalité a installé une nouvelle prise et un nouveau réseau d'aqueduc en 2009-2010 qui desservira environ 50 résidences, il sera muni d'un traitement d'adoucisseur et de chloration. Un problème mécanique empêche d'utiliser ce réseau. D'Ici là un avis d'ébullition permanent (pas déclaré sur le site du MDDEP aujourd'hui) est en place puisque les résidents s'alimentent en eau de surface dans la rivière de l'Anse-au-Griffon (comm. Pers. Drolet, J-F. 2013).

Rivière-au-Renard : Le réseau doit être remis aux normes, il n'y a pas d'eau souterraine assez proche, donc la prise d'eau restera l'eau de surface au lac d'Amours, mais une usine de chloration devra être construite. Les travaux sont visés pour 2016 (comm. Pers. Drolet, J-F. 2013, 2014).

Anse-à-Valleau : Quatre ou cinq petits réseaux d'aqueduc privés d'approvisionnement en eau de surface ne répondent pas aux normes et doivent être modifiés par la municipalité. Un puits a été trouvé, mais contient du soufre et le traitement est assez dispendieux. (comm. Pers. Drolet, J-F. 2013).

La Marte : Le réseau de distribution d'eau potable actuel est approvisionné par de l'eau de surface et dessert 57 résidences. Aucun traitement fonctionnel n'est présent sur le réseau, de l'eau de javel est ajoutée directement dans le réservoir lorsqu'il y a présence de coliformes fécaux (comm. Pers. Robinson, 2011). Une firme d'ingénieur prépare un dossier à présenter au MAMROT d'ici la fin mars dans l'objectif de prouver la faisabilité du nouveau projet et d'avoir un appui financier pour la réalisation des travaux évalués à 6 millions des dollars. Les nouveaux puits d'approvisionnement en eau potable sont trouvés, les expropriations nécessaires ont été faites et les terrains ont été acquis par la municipalité. Le dossier est présentement en attente d'une réponse du MAMROT. Techniquement, les travaux devraient débuter en 2015 (comm. Pers. Boucher, Y. 2014).

Cloridorme : Un nouveau traitement pour l'approvisionnement avec Oxycare a été testé, mais n'est pas encore en fonction, il faudra un château d'eau et peut-être aussi de la chloration (comm. Pers., Côté, J. 2012). Les travaux sont reportés d'année en année, et la municipalité espère pouvoir procéder ce printemps. L'avis d'ébullition qui était en vigueur en octobre est présentement levé (comm. Pers., membre de la municipalité, 2014). Les avis d'ébullition sont surtout au printemps à cause de la turbidité et les coliformes fécaux. Le réseau d'aqueduc est disponible partout. Il date de 1976, mais le secteur centre a été rénové en 2009. Il y a un système de filtration à la gélinite (produit poreux d'un mélange de charbon activé et de ciment <http://www.chateaudeau.ca/ressources/details/une-solution-cologique-vos-problmes-de-filtration-deau/>) au barrage, puis de la chloration (comm. Pers., Côté, J. 2012).. L'eau provient du Grand lac Alphée.

Effet de l'approvisionnement en eau de surface (éléments perturbateurs)

Les principaux éléments perturbateurs qui peuvent affecter les puits d'approvisionnement en eau de surface sont les matières en suspension et les coliformes fécaux. De plus, certaines sources de contaminations peuvent avoir un impact sur la qualité de l'eau brute (voir Fiche contamination de l'eau).

Les **matières en suspension** sont des solides en suspension dans l'eau provenant de sources naturelles, d'effluents, du ruissellement et des retombées de matières atmosphériques (Hébert et Légaré, 2000). Une augmentation des matières en suspension s'accompagne généralement d'une hausse de la turbidité (Hébert et Légaré, 2000). Une eau est considérée limpide lorsque la concentration des matières en suspension est inférieure à 25 mg/L. Une eau est turbide lorsque la concentration des matières en suspension est supérieure à 25 mg/L (Hébert et Légaré, 2000). L'érosion des berges est une source de remise en suspension des sédiments (Prévost et al., 2002; St-Onge et al., 2001). Les cours d'eau de la Gaspésie Nord sont sujets aux périodes de crues, d'étiage et d'inondation qui peuvent augmenter le nombre de matières en suspension durant certaines périodes : printemps, lors de crues spontanées, etc. (voir problématique Régime hydrique). Les matières en suspension diminuent la qualité de l'eau de façon ponctuelle et favorisent le transport de plusieurs contaminants tels que le phosphore, les pesticides et les métaux (Gangbazo, 2011).

Les **coliformes fécaux** sont principalement d'origine fécale (ASSS Chaudière-Appalaches, 2011; Groupe scientifique sur l'eau, 2003). La bactérie E. coli représente 80 à 90 % des coliformes fécaux et peut avoir des conséquences importantes sur la santé humaine si consommée (ASSS Chaudière-Appalaches, 2011). Les critères de qualité de l'eau de surface du MDDEFP (2013a) indiquent qu'à partir de 20 UFC/100mL coliformes fécaux dans l'eau brute destinée à l'approvisionnement en eau potable, l'eau est contaminée. Si l'eau potable passe un traitement par filtration, la concentration de coliformes dans l'eau brute est acceptable jusqu'à 200 UFC/100mL. Par contre, dès qu'elle est présente à l'intérieur du réseau d'eau potable, l'eau

n'est plus considérée potable et des actions doivent être prises pour améliorer la situation (ASSS Chaudière-Appalaches, 2011).

3.2 Manque de suivi des puits individuels

Le portrait recense environ 3254 puits individuels dans la ZGIE, mais ces données sont incomplètes et ne couvre qu'une portion du territoire. Le Système d'information hydrologique recense quelque 568 puits et forages dans la ZGIE, mais ces données sont également incomplètes (portrait section 5.2.1). Il n'y a pas de mécanismes de suivi ou de promotion de l'analyse de ces puits sur le territoire. Les propriétaires sont responsables de l'analyse de leur(s) puits (MDDEFP, 2014).

3.3 Substances d'origine naturelle

Les éléments qui suivent proviennent de sources naturelles et sont très rarement présents en quantité suffisante pour altérer la qualité de l'eau potable ou être nocive pour la santé de la population.

La municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine a mis en place un nouveau système de captation d'eau souterraine en 2013. Toutefois, des citoyens perçoivent certaines problématiques en lien avec ce système : odeur de soufre et de chlore. Cette problématique est à documenter pour mieux comprendre la situation. La présence de soufre est probablement fréquente dans les puits artésiens des résidences privées de la ZGIE, mais reste à documenter pour comprendre la situation.

Le soufre ne semble pas représenter un risque pour la santé (ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse, 2008). Le suivi de sa présence dans l'eau n'est pas inclus dans le Règlement sur la qualité de l'eau potable. Toutefois, le soufre affecte la qualité de l'eau avec une odeur et un goût altéré.

Le sous-sol de la ZGIE contient une forte concentration de calcaire, ce qui favorise une eau limpide et riche en sels minéraux. L'eau dure n'a aucun effet négatif sur la santé, par contre elle forme des dépôts de tartre sur la tuyauterie des maisons et augmente la consommation de savons (Santé Canada, 2014b).

Sous le seuil de 7 mg/L, le méthane n'est pas nocif pour la santé et il devient critique s'il est présent à plus de 28 mg/L dans l'eau souterraine. À Gaspé, une étude a démontré que le méthane était présent dans les quelques puits d'eau potable à une concentration supérieure au seuil établi (MDDEP, 2014). Des questionnements ont eu lieu à savoir si un lien pouvait être établi avec les forages d'hydrocarbures. L'étude hydrogéologique publiée en mai 2014 confirme la présence de méthane au-dessus de 7 mg/L dans 3 puits résidentiels et 4 puits d'observation, mais que l'origine est naturelle et non reliée au puits d'hydrocarbures (MDDEP, 2014b).

Le radon, un gaz radioactif qui provient de la désintégration naturelle de l'uranium dans le sol et peut être nocif pour la santé si sa concentration est élevée (Santé Canada, 2014c). Il peut se retrouver dans l'eau, par contre il est rarement présent en assez grande concentration pour libérer une quantité nocive de gaz lors du brassage de l'eau (SSSQ, 2014).

4. CONSÉQUENCES POTENTIELLES

De nombreuses conséquences potentielles sont reliées à la non-disponibilité d'une eau de qualité.

- Risque pour la santé humaine par la consommation d'eau non potable. La consommation d'une eau contaminée par des cyanobactéries peut apporter les symptômes suivants : des maux de tête, de la fièvre, de la diarrhée, des douleurs abdominales, des nausées et des vomissements (Santé Canada, 2014).
- Coûts associés à la réparation et la mise aux normes de l'installation de traitement de l'eau potable sont très élevés.
- Les coûts et le temps relié à l'achat et le transport d'eau potable par les résidents sont une conséquence non négligeable sur la qualité de vie.

5. DONNÉES MANQUANTES

Les données qui suivent permettront de mieux comprendre et analyser les problématiques présentes sur la ZGIE.

Puits individuels

- Nombre de puits privés individuels dans la ZGIE.
- Analyse de la qualité de l'eau des puits individuels.

La Martre

- Qualité de l'eau de surface et source de pollution
- Qualité de l'eau du réseau d'aqueduc municipal

Gaspé, secteur Centre-ville

- Capacité de traitement de l'usine d'eau potable (en quantité et en qualité de l'eau)

Anse-au-Griffon

- Nombre de personnes desservies
- Qualité de l'eau et source des contaminants du réseau d'eau potable

Rivière-au-Renard

- Qualité de l'eau distribuée (disponible – à documenter)

Anse-à-Valleau

- État des réseaux d'aqueduc privé
- Nombre de réseaux et de résidences desservies

Cloridorme

- Qualité de l'eau sortant des systèmes de traitement

6. OUTILS MIS EN PLACE SUR LE TERRITOIRE CONCERNANT LA PROBLÉMATIQUE

Loi et règlements

- **Règlement sur la qualité de l'eau potable.**
- **Règlement sur le captage des eaux souterraines.**

Initiatives : stratégies, plans d'action, projets, etc.

- Programmes infrastructure du MAMROT – PRIM'EAU pour mettre à niveau les infrastructures existantes.
- Travaux planifiées ou en attente par les municipalités sur les systèmes d'aqueduc suivants : Gaspé, Rivière-au-Renard, La Martre, Cloridorme, Anse-aux-griffons et Anse-à-Valleau.

7. PRIORISATION : ENJEU ET ORIENTATION CONCERNÉS

Cette problématique s'insère dans l'enjeu **Qualité et quantité d'eau**, et les orientations qui y sont rattachées sont les suivantes :

- **ORIENTATION 4** : Assurer la disponibilité d'une eau potable de qualité en quantité suffisante et une consommation durable de la ressource

8. RECOMMANDATIONS

- Proposer des solutions pour promouvoir l'analyse des puits individuels par les propriétaires.
- Accompagner les municipalités dans leurs efforts pour mettre aux normes leurs systèmes d'approvisionnement en eau potable et dans l'application du règlement sur la qualité de l'eau potable.

Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie

- Encourager l'usage d'eau souterraine pour les systèmes d'approvisionnement en eau potable.
- Trouver des pistes de solutions pour améliorer la qualité de l'eau des municipalités qui s'approvisionnement en eau de surface, surtout durant les périodes de crues ou d'étiage : mesures de protection et de suivi.
- Informer les propriétaires de puits souterrains des mesures de mitigation pour l'eau contenant du soufre.

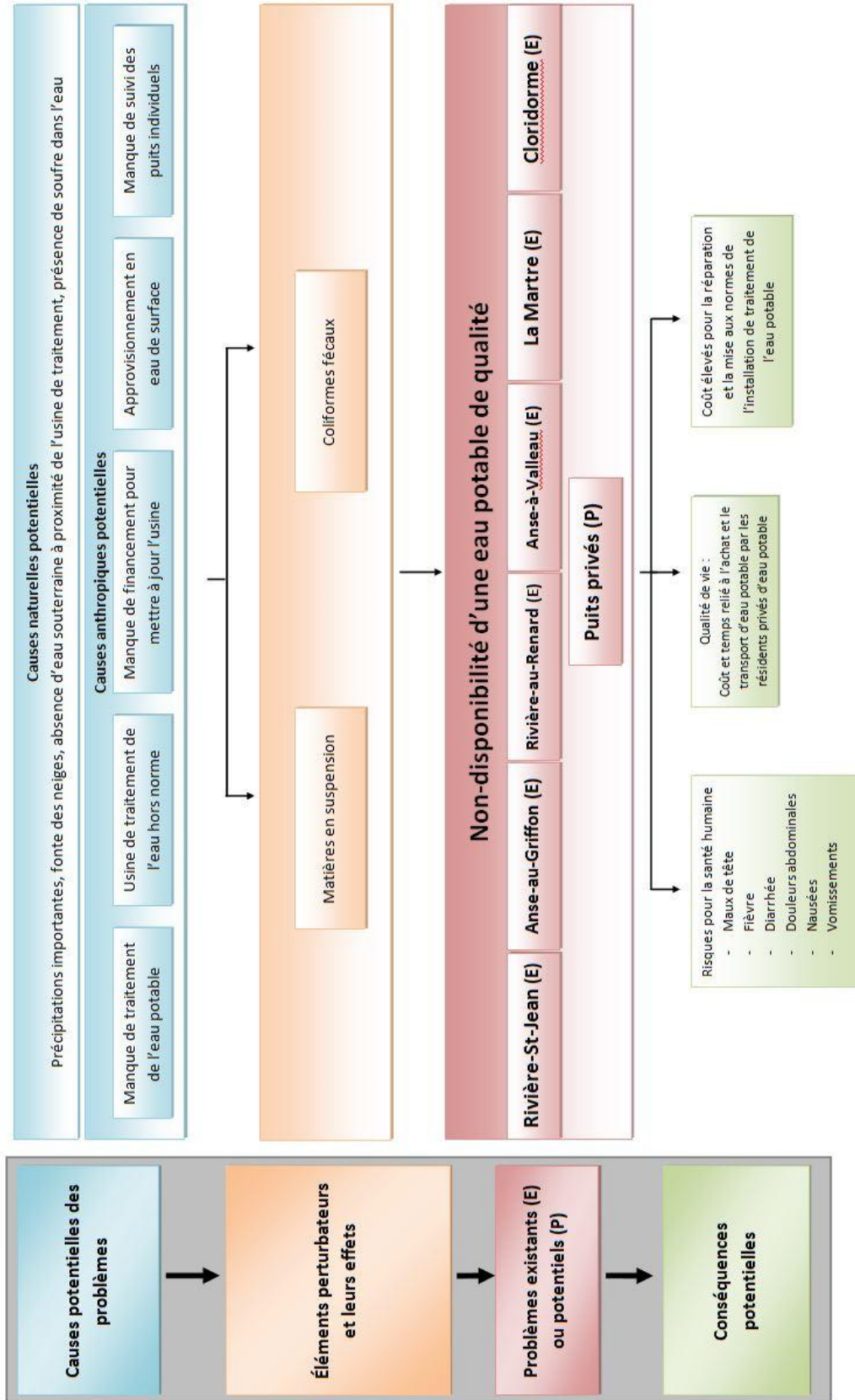


Figure 3.1 Schéma conceptuel des problématiques : Disponibilité d'une eau de qualité

9. RÉFÉRENCES

ASSS Chaudière-Appalaches, 2011. Quoi faire en présence de coliformes fécaux d'Escherichia coli ou d'entérocoques dans l'eau de votre puits ? Agence de santé et services sociaux de Chaudière-Appalaches. 2 pages.

Boucher, Yves, directeur général de La Martre. Communication téléphonique, 5 février 2014

Drolet, Jean-François, travaux publics de la ville de Gaspé. Communication personnelle, février 2013 et février 2014

Employé municipal de Cloridorme. Communication téléphonique, février 2014

Gangbazo, G., 2011. Guide pour l'élaboration d'un plan directeur de l'eau : un manuel pour assister les organismes de bassin versant du Québec dans la planification de la gestion intégrée des ressources en eau. Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 329 pages.

Groupe scientifique sur l'eau, 2003. Coliformes fécaux, Dans Fiches synthèses sur l'eau potable et la santé humaine. Institut national de santé publique du Québec, 3 p.

Hébert, S. et S. Légaré, 2000. Suivi de la qualité des rivières et petits cours d'eau, Québec, Direction du suivi de l'état de l'environnement, ministère de l'Environnement, envirodoq no ENV-2001-0141, rapport n° QE-123, 24 p. et 3 annexes.

MDDEP, 2014. Communiqué de presse : Méthane dans l'eau de puits : le Ministère rassure les citoyens de Gaspé. Site consulté en ligne le 11 juin 2014. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/Infuseur/communique.asp?no=2810>

MDDEP, 2014b. Rapport de l'étude de caractérisation hydrogéologique du secteur Haldimand à Gaspé. Consulté en ligne le 11 juin 2014. <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/etudehydro.htm>

MDDEFP, 2002. Politique nationale de l'eau. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec. Consulté le 24 mars 2014. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/politique/index.htm>

MDDEFP, 2013. Critères de qualité de l'eau de surface, 3^e édition, Québec, Direction du suivi de l'état de l'environnement, 510 p. + 16 annexes.

MDDEFP, 2014. Eau potable. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec. Consulté le 4 février 2014. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/index.htm>

Ministère de l'environnement de la Nouvelle-Écosse, 2008. Dans une goutte d'eau : Bactéries du fer et du soufre. Consulté en ligne le 14 mai 2014. <https://novascotia.ca/nse/water/docs/droponwaterFAQ-BacteriesDuFer-Fr.pdf>

Prévost, L., A.P. Plamondon, D. Lévesque, 2002. Méthodologie pour évaluer l'effet de l'installation d'un ponceau sur le substrat des frayères de l'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*). Université Laval, Faculté de foresterie et de géomatique. Québec. 28 p et 3 annexes.

Santé Canada, 2014. L'eau potable et votre santé. Consulté en ligne le 25 mars 2014. <http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/water-eau/drink-potab/health-sante/index-fra.php>

Santé Canada, 2014 b. Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada - Documentation à l'appui - La dureté. Consulté en ligne le 11 juin 2014. <http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/pubs/water-eau/hardness-durete/index-fra.php>

Santé Canada, 2014c. Santé de l'environnement et du milieu de travail. Radon. Consulté en ligne le 11 juin 2014. <http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/radiation/radon/index-fra.php>

St-Onge, I., P. Bérubé, P. Magnan, 2001. Effets des perturbations naturelles et anthropiques sur les milieux aquatiques et les communautés de poissons de la forêt boréale. Rétrospective et analyse critique de la littérature. *Le Naturaliste Canadien*, vol. 125 no. Automne 2001. Pages 81-95.

SSSQ, 2014. Radon domiciliaire, Santé et services sociaux Québec. Site consulté en ligne le 11 juin 2014. <http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?radon>

ANNEXE

Extrait du guide d'interprétation du règlement sur la qualité de l'eau potable.

Objectifs du règlement

Protéger la population en :

1. édictant les normes qui permettent de déterminer si l'eau est propre à la consommation;
2. permettant un contrôle rigoureux de la qualité de l'eau de la majorité des consommateurs desservis, selon des fréquences de contrôle applicables à un large éventail de paramètres;
3. améliorant la qualité de l'eau de consommation par l'instauration d'exigences de traitement de l'eau et de qualification des opérateurs;
4. améliorant la transparence et l'efficacité du mécanisme de transfert des données, de communication avec les citoyens et d'alerte des opérateurs, du Ministère, de la Direction de la santé publique et de la population.

Principales dispositions du règlement

- Fixation de quelque 80 normes de qualité de l'eau potable.
- Contrôle de qualité obligatoire dans plusieurs milliers d'installations de distribution, comprenant celles des municipalités, des responsables non municipaux, des institutions et des établissements touristiques desservant plus de 20 personnes :
 - Analyse bimensuelle (ou plus) des paramètres microbiologiques;
 - Analyse trimestrielle de 40 substances organiques dans le cas des installations de distribution desservant plus de 5 000 personnes;
 - Analyse trimestrielle (ou plus) des trihalométhanes totaux dans le cas des installations de distribution distribuant de l'eau chlorée;
 - Analyse mensuelle de la turbidité;
 - Analyse annuelle (ou plus) de 16 substances inorganiques;
 - Analyse trimestrielle des nitrates+nitrites;
 - Analyse trimestrielle du pH pour les systèmes de distribution alimentés par de l'eau de surface.
- Contrôles de qualité obligatoires des eaux brutes dans plusieurs centaines d'installations de production approvisionnées en eau de surface : Analyse hebdomadaire ou mensuelle des bactéries *E. coli* pour les installations desservant plus de 1 000 personnes.
- Exigences de traitement et de mise en place d'équipements de suivi : Filtration (sauf exception) et désinfection obligatoires de l'eau de surface et de l'eau souterraine sous

l'influence directe des eaux de surface; Désinfection obligatoire de l'eau souterraine ayant présenté une contamination fécale;

- Efficacité minimale d'élimination des protozoaires et des virus à atteindre en fonction du degré de dégradation microbiologique de l'eau brute;
- Contrôle de la qualité de l'eau traitée (chlore libre et turbidité), avec système d'alarme afin d'agir rapidement en cas de défaillance;
- Certification ANSI/NSF des produits en contact avec l'eau potable;
- Audits quinquennaux des ouvrages de traitement pour les systèmes desservant plus de 5000 personnes.
- Qualification obligatoire des opérateurs ou de leur superviseur, le cas échéant.
- Encadrement de la gestion des situations de non-respect d'une norme : Transmission du résultat par le laboratoire accrédité au responsable de l'installation, ainsi qu'au Ministère et à la Direction de la santé publique;
- Diffusion obligatoire d'avis de faire bouillir l'eau par le responsable lorsque la présence d'un indicateur de contamination fécale est détectée dans l'eau mise à la disposition de l'utilisateur;
- Possibilité d'affichage d'un pictogramme signifiant « eau non potable » dans le cas de certains établissements touristiques.
- Obligation aux laboratoires accrédités de transmettre électroniquement l'ensemble des résultats d'analyses au Ministère dans un délai prescrit.
- Obligation de production d'un bilan annuel de qualité de l'eau potable pour tous les responsables de systèmes de distribution desservant une clientèle résidentielle.